

## DEC212751DR16

**Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-Luc MOULLET, Directeur de l'unité MOY1603 intitulée « Direction Générale Déléguée à l'Innovation » (DGD-I), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC182530DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS ;

**Vu** la décision DEC190562DAJ du 15 mars 2019 portant nomination de M. Jean-luc MOULLET aux fonctions de directeur général délégué à l'innovation (DGD-I), à compter du 18 mars 2019 ;

**Vu** la décision DEC211514DAJ du 1<sup>er</sup> avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **Monsieur Jean-Luc MOULLET**, Directeur de l'unité MOY1603 intitulée « Direction Générale Déléguée à l'Innovation » (DGD-I), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la présidence, les actes suivants :

1. les commandes d'un montant inférieur à 40 000 euros hors taxes, soit 50 000 euros TTC et les actes d'exécution correspondants,
2. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**



En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Luc MOULLET, délégation de signature est donnée à **Mme Marie-Hélène BEAUVAIS**, directrice de cabinet du Président du CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Luc MOULLET et de Mme Marie-Hélène BEAUVAIS, délégation de signature est donnée à **Mme Elisabeth STENVOT**, assistante du DGD-I, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1<sup>er</sup> septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

**Isabelle LONGIN**

